

Juin 2011

Déclaration liminaire des représentants des personnels élus à la CAP n°6

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner les projets de tableau d'avancement aux grades d'AAPI de 2ème classe et d'AAPI de 1ère classe. Ces CAP sont donc pour nous l'occasion de développer les revendications que l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires porte pour les agents de catégorie C.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires exige pour les agents de catégorie C la mise en place d'une véritable carrière linéaire revalorisée. Cette carrière doit débiter à l'indice 340 pour atteindre l'indice 520 en 23 ans et 6 mois avec un échelonnement permettant d'atteindre les 2/3 de la carrière en 12 ans et 6 mois.

En effet, tous les agents titulaires d'un des grades de la catégorie C (Administratifs) sont appelés à exercer les mêmes fonctions et à assurer les mêmes missions. Dès lors, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne peut que condamner l'existence de barrage pour atteindre l'indice terminal du corps.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique parallèlement un recrutement direct à l'échelle 5 de rémunération.

Après la décision ministérielle d'activer le 8ème échelon, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires exige la mise en place rapide sans conditions en rappelant d'ores et déjà que ce nouvel indice terminal doit être appliqué à **TOUS** les 7ème échelon ayant l'ancienneté suffisante : pas d'échelon fonctionnel.

La carrière C, telle qu'elle est redéfinie par le dispositif « Jacob », est loin de répondre à nos exigences de revalorisations indiciaires justifiées par la nécessité de reconnaître à un juste niveau les qualifications des agents de catégorie C de la DGFIP. Le régime indemnitaire commun représente mensuellement 100 points d'indice. Nous exigeons son intégration dans le traitement.

Les différents conflits sociaux qui ont animé la DGFIP et le Ministère ces dernières années ont amené les Ministres successifs à décider de plans sociaux et autoriser ainsi des volumes de promotions exceptionnelles. Ces mesures étaient rendues nécessaires par les blocages de carrière dont sont victimes les agents de catégorie C du fait des pyramidages imposés par la Fonction Publique.

Avec la LOLF, les pyramidages ont été rayés des statuts. Depuis l'application des dispositions du décret de 2005 instituant le système des ratios «promus/promouvables», c'est donc un taux de promotion qui est décidé chaque année.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires condamne ce système injuste, car sans pyramidage de grade, les agents devraient tous être promus dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires d'ancienneté et de durée de service dans leur grade.

Ce système est d'autant plus contestable qu'il est mis en application dans un contexte de suppressions d'emplois et donc de réduction sensible des recrutements. En fait, d'année en année, le volume des agents promus est au mieux maintenu par une augmentation du taux de promotion. En réalité, il est en baisse notoire par rapport aux volumes des années précédentes. Les agents restant sur le «carreau» ressentent cette situation comme une sanction à leur égard alors même qu'elle est la conséquence d'une politique de restriction budgétaire qui fragilise le Service Public et dont ils ne sont nullement responsables.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires dénonce enfin l'évolution des doctrines d'emplois sans contrepartie et exige des transformations massives d'emplois de C en B ouvertes principalement à la promotion interne. Là non plus les annonces du Ministre pour l'ensemble de la DGFIP ne sont pas à la hauteur des attentes des agents. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique toujours la mise en place de plan pluriannuel ambitieux.

Pour en terminer, concernant la catégorie C, tout en réclamant un rattrapage du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires en augmentant le point d'indice de manière sensible, nous exigeons la mise en place rapide :

- d'une revalorisation indemnitaire compte tenu de la technicité,
- d'un doublement de l'IMT.